

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 13 juin 2017

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, FONTES Frédéric, VILESPY Estelle, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël.

Absent excusés : REMOLA Christophe, ARMENGAUD Pierre, BOURGEGAIS Bruno.

Jean Christophe MARIO a rejoint la séance à 9 h 15 mn et n'a pas pris part aux 3 premiers points de l'ordre du jour

Procurations : ARMENGAUD Pierre a donné pouvoir à ROUZES Régine

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 13 avril 2017
- Tirage au sort des jurés d'assise
- Renouvellement du bail à loyer de la gendarmerie – autorisation de signature
- Proposition d'acquisition pour l'€uro symbolique d'une parcelle sur le site du Castelas
- Adhésion de la Commune à la Société d'Histoire de Belpech et du Garnaguès
- Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire
- Décisions modificatives sur le budget 2017
- Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne crèche
- Participation à l'assainissement collectif – montant T.T.C
- Conventions relatives à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée nautique sur une parcelle privée – autorisation de signature
- Règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente
- Ramassage scolaire 2017/2018
- Rapport annuel du délégataire en matière d'assainissement
- Questions diverses

Procès-verbal du 13 avril 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Tirage au sort des jurés d'assise

En vue d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises, il doit être procédé au tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale à un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017.

Pour la commune de Belpech il faut tirer au sort 3 personnes.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne pourront être retenues.

Ne doivent pas non plus être retenues les personnes qui :

- Ne résident plus dans le département
- Ne sont pas en mesure de lire et d'écrire le français
- Ont été tirées au sort dans les cinq années précédentes
- Sont âgées de plus de 70 ans.

Personnes nées entre le 1 janvier 1947 et le 31 décembre 1995

| N° | NOM Prénom | Date de naissance | Adresse |
|----|------------------|-------------------|-----------------------------------|
| 1 | FERRASSE Jacques | 04/10/1979 | Les Salamous 11420 BELPECH |
| 2 | VERDU Karine | 18/07/1969 | Rue Saint Joseph 11420 BELPECH |
| 3 | VALLES Eric | 13/12/1983 | Hameau de Tresmezes 11420 BELPECH |

Renouvellement du bail à loyer de la gendarmerie – autorisation signature

Le bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Belpech, signé le 27 janvier 2004 et renouvelé le 1^{er} avril 2008 est arrivé à expiration le 31 mars 2017. Monsieur le Maire précise que le montant du loyer sera de 65 036 € (63 809,72 € actuellement). Le montant du loyer est révisable de façon triennale.

Après présentation du projet de bail, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer ce dernier.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Jean Christophe Mario ayant rejoint le conseil municipal à 21 h 15 et a pris part aux délibérations suivantes.

Proposition d'acquisition d'une parcelle sur le site du Castelas

Estelle Vilespy fait part de ses échanges avec M. Brunet, fils de Mme Emilienne Brunet, propriétaire de la parcelle AY 163 située en plein cœur du projet de sauvegarde et de mise en valeur des vestiges des bâtiments historiques et de l'ensemble du site du Castelas.

Par mail en date du 11 mai 2017, M. Brunet nous fait part de son adhésion au projet et donne son accord pour céder à l'euro symbolique cette parcelle à la Mairie de Belpech.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Adhésion de la commune à la Société d'Histoire de Belpech et du Garnagues

Monsieur le Maire rappelle que cette association créée en 1990 œuvre avec beaucoup de dynamisme sur les recherches historiques de la commune et des alentours et participe au recensement et à la protection du patrimoine de ces communes. Afin d'encourager cette association et les membres très actifs, Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion de la commune de Belpech à la Société d'histoire du Garnagues à compter de l'année 2017. Il précise que la cotisation est fixée par le conseil d'administration à 13 €.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation concernant les mesures de confinement en cas de menace, l'école doit s'équiper d'un signal sonore différent de l'alarme incendie déjà en place.

La solution la plus pratique et économique étant l'achat de cornes de brume, Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 58 € pour effectuer cet achat.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Décisions modificatives au budget 2017

Budget principal :

Suite à une erreur d'imputation sur l'encaissement d'une subvention en 2016, il y a lieu de procéder à une régularisation (sans incidence sur le budget).

Monsieur le Maire propose de voter les crédits supplémentaires suivants :

| | |
|--------------|---|
| Dépense 1311 | + 25 932,20 € |
| Recette 1321 | + 25 932,20 € (avance DETR Salle Polyvalente) |

Nous avons reçu la notification du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement de l'année 2016.

Au titre des dépenses de fonctionnement nous avons reçu 5 258.73 €
Au titre des dépenses d'investissement nous avons reçu 170 408.15 €
Par prudence, en attendant la notification, nous n'avions prévu au Budget que 120 000 €.

Proposition de voter des crédits supplémentaires :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| En recette - FCTVA 10222 | + 55 000 € |
| En dépense -Travaux de Bâtiments 2313 | + 55 000 € |

Assainissement :

Suite au renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement le régime de la TVA s'applique. Afin de régulariser les recettes de la surtaxe 2015 et 2016 il faut prévoir en dépense et en recette le montant de la TVA à reverser aux services fiscaux. (cette somme nous est remboursée par VEOLIA étant donné que les surtaxes avaient été reversées en H.T.)

| | |
|------------------|-----------|
| Recette – 778 : | + 7 867 € |
| Dépenses – 678 : | + 7 867 € |

Vote du Conseil :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 13 |

Travaux dans le bâtiment de l'ancienne crèche

Afin de mettre à la disposition des associations les salles de l'ancienne crèche, une rénovation d'ensemble et certains aménagements sont nécessaires :

Conformément au règlement intérieur de la commande publique de la commune, des devis de moins de 5000€ ont été signés pour les travaux de plomberie, menuiserie et maçonnerie :

| | | |
|---|-----------------------|-----------------|
| Sanitaires : | Entreprise Chapot : | 2 858,00 € H.T. |
| Mise aux normes des issues de secours : | Entreprise Clerc : | 2 495,22 € H.T. |
| Travaux de maçonnerie / cloisons : | Entreprise Martinez : | 1 146,33 € H.T. |
| Menuiseries intérieures et placards : | Entreprise Clerc : | 4 671,10 € H.T. |

En ce qui concerne la peinture et le revêtement de sol, compte tenu de l'ampleur des travaux, 2 entreprises ont été consultées afin d'établir des devis comparatifs.

L'entreprise TORRES GONZALES n'a pas souhaité remettre d'offre compte tenu du délai qu'elle ne pouvait tenir.

L'entreprise FONTES de Mazères propose une prestation de rénovation complète des sols murs et plafonds pour un montant de 16 836.47 € H.T.

Après débat le conseil municipal est invité à voter pour approuver cette prestation.

Vote du Conseil :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 13 |

Participation à l'assainissement collectif – montant TTC

Par délibération en date du 21 juin 2012 le conseil municipal avait décidé de fixer la participation à l'assainissement collectif à 5 100 €.

Suite au renouvellement de contrat de délégation du service public d'assainissement, ce budget est passé au régime de la TVA (voté en H.T.).

Monsieur le Maire propose donc de maintenir la participation à l'assainissement collectif à 5 100 € T.T.C soit 4 250 € H.T. La TVA encaissée pour chaque participation d'un montant de 850 € sera reversée trimestriellement aux services fiscaux.

Vote du Conseil :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 13 |

Conventions relatives à l'ouverture au public d'un parcours de randonnée nautique sur une parcelle privée – autorisation signature

Dans le cadre d'un projet de développement touristique d'activités nautiques sur l'Hers vif, mené en coordination avec les communes de Gaudies, Mazères et Calmont, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention avec la SCI Moulin du Bosquet représentée par Damien CLARACO.

Cette convention prévoit l'autorisation de passage sur la parcelle appartenant à la SCI permettant le contournement du barrage de l'usine de production électrique. En contrepartie la mairie s'engage à réaliser les travaux de mise en sécurité, d'aménagement et d'entretien permettant l'ouverture au public de ce passage.

Vote du Conseil :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 13 |

Une convention de partenariat entre les communes, les intercommunalités et les GAL concernés par ce projet sera également soumise à la signature du maire. Cette convention a pour objet de répartir le coût des équipements et les subventions qui seront attribuées entre les différents acteurs de ce projet.

Estelle VILESPY donne lecture du plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération :

- Signalétique touristique et de sécurité
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement d'aires d'embarquement
- Contournement des barrages de Belpech et de Mazères

L'ensemble de ces aménagements atteindra le montant maximum de 90 000 €. Les financements prévisionnels sont globalement de 60 % de l'Europe et 20 % des départements.

Pour la commune de Belpech l'ensemble des aménagements atteindra globalement la somme d'environ 38 420 €.

Le financement s'établirait donc comme suit :

| | |
|--|----------|
| • Fonds européens (LEADER) 60% | 23 052 € |
| • Département de l'Aude 20 % | 7 684 € |
| • Participation de la CCPLM 20 % (pour les panneaux touristiques) | 933 € |
| • Coût résiduel pour la commune | 6 751 € |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention et de déposer les dossiers de demande de financement auprès des divers organismes.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente

Estelle Vilespsy propose de travailler en commission au mois d'août sur le règlement intérieur de la salle polyvalente afin que les associations sportives puissent utiliser la salle dès la rentrée de septembre 2017.

Le conseil municipal accepte cette proposition et précise qu'aucune utilisation sportive ne doit avoir lieu dans cette salle avant le 11 septembre 2017.

Une commission est créée :

José FELIU, Régine ROUZES, Noël BOUSQUET, Jean Christophe MARIO, Christophe REMOLA, Estelle VILESPY

Un mail sera envoyé aux membres de cette commission pour les informer de la date de la réunion.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Ramassage scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire informe que sur le secteur de Labastide de Couloumat, pour la rentrée septembre 2017, seulement 2 enfants placés en famille d'accueil chez les familles Picot et Lorme sont inscrits pour le ramassage scolaire assuré depuis le 1^{er} novembre 2016 par la Commune de Belpech.

Le coût du ramassage est estimé à 7 308 € pour une année scolaire.

Monsieur le Maire propose de réglementer l'organisation du ramassage scolaire sur la commune comme suit :

- Le ramassage scolaire, pour le primaire, sera organisé par la commune de Belpech uniquement à partir de 5 enfants par secteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve cette réglementation et charge Monsieur le Maire de prévenir les intéressés, la personne qui assure le transport cette année ainsi que le Conseil Départemental.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Rapport annuel du délégataire en matière d'assainissement

Nous pensions avoir ce rapport pour vous le présenter. Il n'a pas été fourni à ce jour, ce point est donc ajourné.

Pour information au conseil municipal

Conformément au règlement de la commande publique voté par le conseil municipal lors de la séance du 11 octobre 2017, Pierre Vidal rend compte des différentes commandes effectuées :

Achat de stockeurs pour ranger les rouleaux de protection du sol de la salle polyvalente et d'un chariot serveur, considérant qu'il est indispensable de stocker la protection du sol de la salle polyvalente dans de bonnes conditions pour sa pérennité et afin de faciliter sa manutention

L'entreprise JANSER, spécialisée dans ce type de matériel, domiciliée BP 24 Parc d'activités de la Mossig, 67521 MARLENHEIM Cédex, a proposé plusieurs devis pour plusieurs types d'équipements, dont un d'un montant de 9 582.34 € H.T qui a été retenu.

Achat d'une auto-laveuse

Nous avons procédé à l'acquisition d'une auto-laveuse de marque TASKI.

Nous avons mis en concurrence 3 entreprises PLG, NICOLAS ENTRETIEN et SPE.

Nous avons eu des démonstrations des entreprises SPE et NICOLAS ENTRETIEN.

Compte tenu des offres présentées et de la superficie de la salle, la machine qui a retenu notre attention est celle de NICOLAS ENTRETIEN, TASKI 755.

Après discussion le devis initial qui était de 6 715 € a été ramené à 5 850 € H.T. et nous avons obtenu une offre commerciale comprenant : les 2 batteries offertes, un doseur automatique de produit (goutte à goutte) et un carton de produit d'avance gracieusement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Pierre VIDAL

